

Séance du 2 février 2021

L'an deux mille-vingt et un, le deux du mois de février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

Absente ayant donné pouvoir : YZERD Camille à VIC Nathalie

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/01/2021.

Secrétaire de séance : FABRE Stéphan

Nombre de membres en exercice : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les conseillers municipaux présents et soumet au vote le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal le retrait du point suivant à l'ordre du jour, par manque d'éléments :

- Produit 2019 des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de ce point à l'ordre du jour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Un point y est retiré.

Objet : Travaux d'aménagement et de mise en sécurité des piétons RD 191 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2021

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement et de mise en sécurité des piétons sur la RD 191, qui comprend :

- Les travaux de terrassement,
- La construction d'un mur de soutènement,
- La création d'un trottoir.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 69 988.50 € HT, soit 83 986.20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, selon l'appel à projets émis par la Préfecture du Gard en date du 23 décembre 2020.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 69 988.50 € HT

Subvention Etat DETR : 50 % du montant HT des travaux, soit environ 35 000 € (montant non déterminé à ce jour).

Fonds propres communaux : le solde des travaux soit environ 34 989 € HT

Le projet sera entièrement réalisé pendant le premier semestre de l'année en cours.

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré**

Adopte le projet qui lui est présenté,
Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021,
Approuve le plan de financement présenté.

**Objet : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à
l'Investissement Local – DSIL exceptionnelle 2021**

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux, Mairie, école, salle polyvalente et annexe, qui comprend :

- La modernisation des systèmes d'éclairage,
- Les travaux d'isolation des toitures.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 13 698.10 € HT, soit 15 202.32 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention exceptionnelle au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021, selon l'appel à projets émis par la Préfecture en date du 16 décembre 2020.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 13 698.10 € HT

Subvention Etat DSIL : 6 850.00 € soit 50 % du montant total HT des travaux

Fonds propres communaux : 6 848.10 € HT

Le projet sera entièrement réalisé pendant le second trimestre de l'année en cours.

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré**

Adopte le projet qui lui est présenté,
Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL exceptionnelle 2021,
Approuve le plan de financement présenté,
Donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis ainsi que toutes pièces ou actes relatifs se rapportant au projet.

Objet : CONTROLE Points d'Eau Incendie – DEVIS DE PRESTATION DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt d'activité du prestataire en charge du contrôle des bornes à incendie de la commune. Il présente au Conseil Municipal plusieurs devis d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Après étude et discussion sur les différentes offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **décide** de choisir le devis de l'entreprise RisCrises, sise à Alès 30100, 235 Avenue des Chênes Rouges, qui comprend :
 - Le contrôle des 8 PEI implantés sur la commune,
 - L'intégration des données sur le logiciel Hydroweb,
 - La transmission d'un rapport de contrôle.

Pour un montant total Hors Taxes de 250.00 €, soit 300 € TTC.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant total de 300.00 € TTC, ainsi que et toute pièce relative à la présente décision.

Objet : ALES AGGLOMERATION – PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'élaboration du projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération d'Alès.

L'assemblée doit se prononcer et donner son avis sur ce projet de pacte de gouvernance entre la communauté Alès Agglomération et ses 72 communes membres.

Il définit notamment :

- Les conditions et les modalités de fonctionnement du Comité des Maires,
- Les conditions et les modalités de fonctionnement du Bureau préparatoire,
- Les conditions et les modalités de fonctionnement du Club des DGS et des Secrétaires de Mairie,
- Les conditions et les modalités de fonctionnement des commissions permanentes et spéciales, y compris celles associant les Maires des communes membres,
- Les mesures prises pour assurer la mutualisation et l'information des Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de pacte de gouvernance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté Alès Agglomération présenté.

Questions diverses :

Ruisseau communal situé entre les parcelles cadastrées section A 1044 et A 522 :

Le Maire rappelle l'avis défavorable émis par le Conseil Municipal lors de la séance du 1^{er} décembre 2020, et au vu des interrogations de Madame Crouzet suite à cet avis, Monsieur le Maire lui a proposé de venir en séance pour évoquer plus en détail son projet. Cette dernière explique sa démarche et ses soucis d'entretien de ce fossé. Le Conseil ne revient pas sur sa décision prise précédemment et propose un débroussaillage régulier du fossé communal afin de ne pas empiéter sur la propriété de Madame Crouzet. Les parties sont favorables à cette solution.

Top remplissage – Usage pour chevaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de deux administrés d'obtenir l'autorisation d'utiliser le Top remplissage pour leurs chevaux.

Le Conseil Municipal, après étude, décide de refuser la demande. L'utilisation est réglementée et ne le permet pas. Elle est réservée au remplissage de pulvérisateur à usage de produits phytosanitaires.

Chemin communal en bordure de la propriété de Monsieur et Madame FAUQUIER, parcelle cadastrée section B n° 722 :

Pour rappel, un chemin communal d'environ 200 mètres de long pour environ 2 mètres de large et partant de la Route de Vézénobres, au niveau de la station de relevage des eaux usées, et allant jusqu'à l'impasse des Pizes, traverse la propriété et passe en limite du bâtiment d'habitation de M. et Mme FAUQUIER. Ces derniers ont proposé l'achat à la commune de ce chemin. Après discussion, le conseil municipal décide d'étudier la faisabilité de la vente en terme de législation.

Porche – Rue de la placette / Rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire fait part du passage de véhicule sous ce porche très étroit et très pentu. Au vu de la dangerosité, il propose de ne laisser ce passage qu'aux piétons, ainsi que la mise en place de 2 poteaux à chaque extrémité du passage.

L'assemblée approuve cette proposition.

Point sur les festivités « Vœux du Maire » et Repas des aînés :

Pour rappel, la cérémonie des Vœux du Maire a été annulée, au vu du contexte sanitaire actuel. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé la parution d'un bulletin municipal exceptionnel afin de garder le lien social avec les administrés et les informer des travaux sur la commune réalisés

cette année et ceux à venir. Un point est fait sur l'avancée de ce projet, suite à la réunion du 29 janvier.

Concernant le repas des aînés, qui a été reporté, Monsieur le Maire réitère son désir de ne pas l'annuler mais attendre les informations gouvernementales. Si les conditions sanitaires le permettent le repas se fera dans le courant de l'année.

NtecC :

Un point est fait sur l'incident qui a eu lieu lors du contrôle des titres de transport par la société NtecC des élèves empruntant le bus pour venir à la cantine de la commune, le jeudi 28 janvier.

Pour rappel, 4 PV ont été dressés directement aux écoliers. La méthode de contrôle n'est pas satisfaisante et mérite des modifications.

Pour ce faire, une réunion est prévue le 5 février avec les différents intervenants :

- les représentants des 4 communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal,
- la représentante du service éducation d'Alès Agglomération,
- les représentants de Keolis Alès,
- la représentante du Syndicat Mixte Transports du Bassin d'Alès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

LE MAIRE
Jérôme VIC

